



HÂTEAUMEILLANT
Mairie de Châteaumeillant

4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric DURANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 12+ 1 pouvoir
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : 30 janvier 2024

Présents : M. Frédéric DURANT, Mme Florence DAUMARD, M. Gilbert CAIA, Mme Isabelle DESAGES, M. Claude DESABRES, Mme Marie-Claude DEMASSE, Mme Catherine CLUZEL BURON, M. Michel DUMONT, M. Hervé GUILLEMOT, Mme Pascale DECHAUD, M. Stéphane CLAVEAU, Mme Dorota JOBEZ

Absents excusés : Mme Bernadette LOOSE qui a donné pouvoir à Mme Florence DAUMARD
M. Julien HURTAULT

Absents : M. Rémi CHEDIN, Mme Florence LOTH, Mme Aurélie ROUSAU, M. Pierre-Alexandre AUGENDRE, M. Bruno MATHON

M. Stéphane CLAVEAU a été désigné secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 8 janvier 2024



- 01 Investissements avant le vote du budget
- 02 Adhésions pour le musée Emile Chenon
- 03 Création d'un poste d'adjoint technique
- 04 Représentants au conseil d'administration de l'EHPAD Intercommunal du Sud Cher
- 05 Nomination de personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'EHPAD Intercommunal du Sud Cher

- 06 Détermination du montant du loyer pour le local 2 place Saint Blaise
- 07 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 8 janvier 2024.

DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises :

- Décision n° 01/2024 du 15/01/2024 – Vente d'une gazinière de la salle Georges Mallet de Vandègre.
- Décision n° 002/2024 du 29/01/2024 – Achat d'une concession au cimetière de Châteaumeillant à Mme Rose LEGRAND pour la sépulture de M. Michel LEGRAND et elle-même.
- Décision n°003/2024 du 30/01/2024 – Convention avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative au renouvellement de la DSP Assainissement Collectif
- Décision n°004/2024 du 30/01/2024 – Convention avec l'Agence Cher Ingénierie des Territoires pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à une étude diagnostic Assainissement Collectif
- Décision n°005/2024 du 02/02/2024 – Renouvellement des adhésions aux associations dont la commune est membre

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2024 – 008

Annule et remplace la délibération n° 2024 - 007

INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art. 3

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé -dépenses d'investissement 2023 : 389 169 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 97 292 € (<25% x 389 169 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 256 Mobiliers et travaux école : 23 000 €

Opération 280 Matériel : 37 000 €

Opération 291 Mobilier Urbain : 5 000 €

Opération 360 Place du Champ de Foire : 30 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTÉ les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION n° 2024 – 009

ADHESIONS POUR LE MUSEE EMILE CHENON

En accord avec son PSC, le MEC (Musée Emile Chenon) a pour volonté de créer du lien avec des acteurs du milieu culturel. Cette volonté nous amène, notamment, à adhérer à de nouvelles associations.

- Adhésion à l'association du bouclier bleu

Depuis 2023, le MEC prépare son Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC). L'association du Bouclier Bleu est partie prenante dans la formation et l'accompagnement des acteurs culturels pour la réalisation de ce plan.

De manière plus précise, le Bouclier Bleu œuvre pour la protection du patrimoine en cas de sinistre et catastrophes naturelles. Cette association propose des formations sur différentes thématiques (questions juridiques, gestion de sinistre, retours d'expériences...), des exercices avec les services de secours et surtout apporte son expertise en cas de sinistre (conseils, moyens humains, matériels). Une section locale est en train de se créer en Centre-Val de Loire, adhérer en 2024 c'est aussi se positionner comme un acteur principal de la section.

=> prix adhésion annuelle : 50€

- Adhésion à l'association RAMantique

Cette association a pour but de constituer un réseau de professionnels de la diffusion et de la promotion de l'archéologie antique afin d'échanger sur les questions et les pratiques liées à la diffusion de l'archéologie, créer des outils communs et mutualiser les outils existants, mettre en oeuvre des actions collectives permettant la diffusion et la valorisation du patrimoine archéologique antique auprès des publics, dans un souci de mutualiser les ressources intellectuelles et les moyens techniques.

=> prix adhésion annuelle : 100€ pour la structure ou 20€ pour un individuel

- Adhésion à l'association Route Jacques Coeur

L'association de la Route Jacques Coeur est une association locale qui offre une grande visibilité aux sites culturels qui font partie de leurs membres ou qui sont partenaires. Il serait intéressant pour le MEC de devenir partenaire. Cela lui permettrait de créer du trafic entre tous les sites - membres et partenaires-, de renforcer les liens entre sites voisins et d'adhérer au dispositif Pass privilège Jacques Coeur. En plus de cela, le musée serait référencé sur les brochures de l'association (distribuées à 50 000 exemplaires en 2023), sur le site de l'association et ses actions pourraient être relayées sur les réseaux de la Route Jacques Coeur. Le pass privilège permet à son détenteur de profiter de tarifs préférentiels dans les sites membres ou partenaires de l'association mais permet aussi de l'amener à visiter d'autres lieux faisant partie de ce réseau. Ce pass est valable 1 an (de date à date). Tous les partenaires peuvent le vendre au sein de leur structure. Ils doivent l'acheter 2,5€ à l'association et le vendent au prix de 6€ (3,5€ de bénéfice pour la structure partenaire).

=> prix adhésion annuelle : 200€ (peut passer sur le budget communication du musée)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE l'adhésion à l'association du bouclier bleu

ACCEPTE l'adhésion à l'association RAMantique

ACCEPTE l'adhésion à l'association Route Jacques Coeur

DELIBERATION n° 2024 – 010

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Il est rappelé au Conseil Municipal que, l'agent recruté au service technique en contrat aidé pendant un an puis en accroissement temporaire d'activité, arrive à la fin de son contrat le 6 mars 2024.

Afin de poursuivre le travail dans de bonnes conditions, il est proposé au conseil municipal de pérenniser cet emploi en créant un poste d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 7 mars 2024

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion.

DELIBERATION n° 2024 – 011

REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DU SUD CHER

Monsieur le Maire expose que suite à la création de l'EHPAD intercommunal Sud Cher, il est nécessaire de nommer deux représentants qui siègeront au conseil d'administration.

Sont candidats :

- M. Frédéric DURANT
- Mme Marie-Claude DEMASSE

Après vote sont élus, à l'unanimité :

- **M. Frédéric DURANT** (13 voix)
- **Mme Marie-Claude DEMASSE** (13 voix)

DELIBERATION n° 2024 – 012

NOMINATION DE PERSONNALITES QUALIFIEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DU SUD CHER

Monsieur le Maire expose que suite à la création de l'EHPAD intercommunal sud Cher, il est nécessaire de nommer des personnalités qualifiées qui siègeront au conseil d'administration.

En vertu des articles R 315-8 et R315-14 du Code de l'Action Sociale et des familles (CASF), le Conseil Municipal décide de désigner en tant que personnalités qualifiées :

- Monsieur Bruno TAVERNIER (Restaurant du Cœur)
- Monsieur le Docteur Bruno RICHARD (Médecine aérospatiale, Médecine du travail, Médecine d'Urgence)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 pour et 1 abstention),

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

DELIBERATION n° 2024 – 013

REPRESENTANT AU CONSEIL DE VIE SOCIALE DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL DU SUD CHER

Monsieur le Maire expose que suite à la création de l'EHPAD intercommunal sud Cher, il est envisagé de nommer un représentant qui siègera au conseil de vie sociale.

Est candidate :

- Mme Marie-Claude DEMASSE

Après vote est élue, à l'unanimité :

- **Mme Marie-Claude DEMASSE**

Concernant le sujet sur la détermination du montant du loyer pour le local 2 place Saint Blaise, Monsieur le Maire propose de reporter ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, car la commune n'a toujours pas récupéré les clés du local et il est difficile de faire un estimatif sans revisiter les locaux.

En revanche, il propose de rajouter un sujet concernant l'avenant sur le contrat départemental territorial. Le Conseil accepte à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2024 – 014

CONTRAT DEPARTEMENTAL TERRITORIAL AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle la délibération numéro 2023-047 du 3 juillet 2023 concernant les projets du nouveau contrat départemental de territorial.

L'avenant a pour objet de modifier l'article 4.2 du contrat de territoire 2022-2026 Communauté de communes Berry Grand Sud, Communes de Châteaumeillant, du Châtelet et de Saulzais-le-Potier.

L'article 4.2 du contrat initial susvisé est modifié comme suit :

4.2 Au regard des enjeux du territoire de la Communauté de communes Berry Grand Sud, les parties au présent contrat s'engagent sur leur territoire respectif à réaliser les opérations suivantes. Elles font l'objet d'un co-financement de la part du Département :

Au titre du volet « **Services à la population** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Réhabilitation de l'ancienne trésorerie de Châteaumeillant en vue du transfert de l'Espace France Services	Communauté de communes Berry Grand Sud	90 134.93 €	2023-2024	27 041 €
Réhabilitation de l'ancienne mairie de Saulzais le Potier en vue du transfert de l'Espaces France Services	Communauté de communes Berry Grand Sud	73 632.10 €	2023-2024	22 090 €
Réhabilitation ancien siège social de la CDC et création d'une microcrèche à Châteaumeillant	Communauté de communes Berry Grand Sud	738 327.77 €	2023-2024	86 030 €
Création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Epineuil	Communauté de communes Berry Grand Sud	143 684 €	2024	60 547 €

Au titre du volet « **Santé** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Construction d'un centre de santé sur la Commune du Châtelet	Communauté de communes Berry Grand Sud	772 939 €	2025	227 012 €
Aménagement d'un cabinet dentaire dans la maison médicale de Châteaumeillant	Communauté de communes Berry Grand Sud	56 561.08 €	2023-2024	45 249 €

Au titre du volet « **Vitalité – Revitalisation centres-villes/centres-bourgs** »

Opération	Maître d'ouvrage	Coût prévisionnel HT de l'opération à la signature du présent contrat	Calendrier prévisionnel de réalisation	Financement envisagé du Département
Revitalisation du Centre-bourg de la commune du Châtelet - Réhabilitation de la place du marché et de ses abords	Commune Du Châtelet	525 793 €	2023-2024	140 000 €
Travaux d'aménagement de l'aire de loisirs et acquisition d'équipements sportifs ou récréatifs / ludiques	Commune Du Châtelet	69 682 €	2024	34 841 €
Réhabilitation de l'ancienne poste pour la création de 2 logements sociaux	Commune de Saulzais-le-Potier	333 333 €	2024-2025	100 000 €
Mise aux normes électrique du marché hebdomadaire	Commune de Chateaumeillant	37 081 €	2023	14 832 €
Valorisation des anciens Haras en vue de l'aménagement d'un espace de réception	Commune de Chateaumeillant	608 960 €	2025	213 136 €

Soit un total de financement envisagé par le Département d'un montant de **935 937 €** sur la durée du contrat.

Ces dispositions abrogent les dispositions contenues dans la convention initiale.

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les projets présentés

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter les subventions correspondantes au Contrat de Territoire ainsi que de toutes les démarches relatives à ces projets

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été notifié à Monsieur BINDER, par courrier recommandé avec accusé réception, de quitter le local qu'il occupe rue des Remparts (ancienne caserne des pompiers) le 30 juin 2024. En effet, un plan d'apurement de la dette avait été conclu en 2022. Or, il s'avère qu'à ce jour, les engagements ne sont pas tenus et la dette continue de croître.

Le Maire présente au conseil municipal le panneau d'affichage du Permis de Construire relatif à la nouvelle gendarmerie qui va être mis en place dans les prochains jours.

Il présente également les panneaux d'indication de la maison des associations.

Suite aux études de sols pour la construction de la gendarmerie, il s'avère qu'un surcoût de 35 000 € est envisagé car la zone de construction est classée en « Zone Forte Radon ».

L'association ACPTC offre une place à chaque conseiller municipal à l'occasion du concert du groupe « Belle Germaine ».

Mme Margaux THUILLIER, responsable scientifique du musée Emile Chenon, ne souhaite pas renouveler son contrat, il prendra donc fin le 18 avril prochain. Une procédure de recrutement en est cours afin de palier à ce départ.

Mme CLUZEL informe le conseil municipal que Mme Diana Gay et Mme Juliette Rémy de la DRAC se sont rendues au musée Emile Chenon le 2 février 2024.

La responsable scientifique a reçu leurs compliments sur l'ensemble du travail accompli. Bien évidemment, Mme Diana Gay sera un précieux conseil pour le recrutement à venir.

Le bus numérique, réservé aux seniors, sera présent les 4 et 5 mars, avec la participation de l'association Victorine, afin d'expliquer les atouts de l'espace santé numérique. La première session en janvier a remporté un tel succès, qu'exceptionnellement l'opération est renouvelée.

Le cinémobile sera présent le 14 février.

Le vernissage de l'exposition des Arts au Chapitre se déroulera le 14 février à 15h00.

Le 18 février aura lieu le repas des aînés organisé par le CCAS.

La marche annuelle Châteaumeillant – Toulx Sainte Croix, organisée par l'AJAC se tiendra le dimanche 25 février 2024.

Le ramassage des encombrants de la gamme blanche (électroménager) est prévue le jeudi 29 février 2024.

Madame DAUMARD informe que les statistiques de fréquentation du site Internet de la commune ainsi que de la page Facebook sont très bonnes.

Monsieur CAIA précise que l'AJAC n'avait pas de locaux communaux qui leur étaient dédiés. Cette association se voit donc attribuer la salle de réunion de la maison des Associations. La nouvelle salle de réunion sera celle qu'occupait auparavant l'Atelier du Jour (beaucoup plus grande que la précédente).

Monsieur DESABRES fait savoir que la vente des anciens abattoirs va pouvoir avoir lieu prochainement. La SCI des acquéreurs vient d'être créée.

Madame DESAGES fait part des remerciements de l'association La Gaule Culanaise.

Monsieur DUMONT demande si nous possédons des informations relatives à l'arrivée de la dentiste. Monsieur le Maire précise que le dossier n'a pas évolué à ce jour. Les papiers sont en instance au service juridique du ministère de la santé roumain.

Monsieur DUMONT interroge le Maire sur le devenir de l'ancien Intermarché. Cet endroit donne une mauvaise image d'entrée de ville qui est en friches. Monsieur le Maire va se renseigner auprès du propriétaire des lieux.

Mme DEMASSE questionne sur l'intervention de la SAUR lors d'une prochaine réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire doit prendre rendez-vous pour solliciter cet exposé.

Mme DEMASSE demande s'il est prévu le remplacement des menuiseries de l'école élémentaire. Une étude doit prochainement être réalisée afin d'organiser ces travaux au cours d'un plan pluriannuel.

Mme DECHAUD interroge sur la mise en place des panneaux de limitation à 50 au lieu dit La Bidoire, ainsi que les panneaux d'arrêt de bus dans certains hameaux. Les panneaux sont en commande.

Mme DEMASSE sollicite également de prévoir de repeindre le pont du chemin du Tourniquet.

Mesdames DECHAUD et JOBEZ questionnent sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat en faveur des agents communaux. Monsieur le Maire répond qu'il envisage un dialogue avec les agents ainsi qu'une concertation en commission finances et personnel. Madame DECHAUD rappelle que cette prime doit être versée avant le 30 juin 2024 et que l'avis du CST du centre de gestion doit être sollicité en amont de la délibération prise par le conseil municipal.

Mme JOBEZ regrette que l'agenda du site Internet soit si peu alimenté. Mme DAUMARD explique que cet outil était en expérimentation et qu'il sera retiré.

Mme JOBEZ relève quelques coquilles sur le site Internet. Une mise à jour est prévue.

M. GUILLEMOT demande s'il est prévu de repoissonner l'étang Merlin. Monsieur le Maire répond qu'il a reçu des avis de personnes extérieures, que ce n'est pas nécessaire, et que l'étang a très bonne réputation auprès des pêcheurs.

M. GUILLEMOT rappelle les gros problèmes d'éclairage public (lampadaires clignotant dans de nombreuses rues).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 5 février 2024 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Stéphane CLAVEAU